

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**13 AVRIL 2023**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Candidature à la bourse  
STRADA pour une  
fresque du festival 2023  
de street art**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 14 avril 2023  
par voie d'affichages  
**notifié**  
transmis en sous-préfecture  
le 14 avril 2023  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 14 avril 2023

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Dent TRINQUESSÉ

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt trois, le 13 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 6 avril deux mille vingt trois, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT\*, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame CASTIGLIEGO, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

\*Monsieur de BEAULAINCOURT arrive au dossier 23 B 08

**Avait donné procuration :**

Monsieur BASSINE à Madame MACE  
Madame GRANDPIERRE à Monsieur SAUDO

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MILOUTINOVITCH

Accusé de réception en préfecture  
078-200086924-20230413-23-B-24g-DE  
Date de télétransmission : 14/04/2023  
Date de réception préfecture : 14/04/2023

**N° DE DOSSIER** : 23 B 24g

**OBJET** : CANDIDATURE A LA BOURSE STRADA POUR UNE FRESQUE DU FESTIVAL 2023 DE STREET ART

**RAPPORTEUR** : Monsieur SOLIGNAC

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

L'ADAGP, société des auteurs dans les arts graphiques et plastiques, perçoit et répartit les droits pour le compte des artistes adhérents, dans toutes les disciplines des arts visuels.

Par son action culturelle, l'ADAGP encourage la scène créative en soutenant financièrement des projets propres à valoriser les arts visuels et à en assurer la promotion à l'échelle nationale et internationale.

La Bourse STRADA a ainsi vocation à participer au déploiement des arts urbains en dehors des territoires habituels de la création artistique en soutenant les collectivités territoriales qui souhaitent passer commande à un artiste ou à un collectif d'artistes, pour la réalisation d'une œuvre.

La Ville de Saint-Germain-en-Laye prévoit d'organiser du 12 au 17 juin 2023 la quatrième édition du festival de Street art.

Ce festival met à l'honneur des artistes à travers la réalisation d'œuvres murales monumentales dans l'espace public, la programmation d'ateliers de médiation culturelle, de rencontres, de conférences et de concerts. Une fresque monumentale va être réalisée dans ce cadre sur les murs de l'Espace Véra.

La Bourse STRADA peut cofinancer la réalisation de cette fresque à hauteur de 7 500 €, 4 000 € étant attribués directement à l'artiste et 3 500 € à la Ville.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à déposer une candidature auprès de l'ADAGP dans le cadre de la Bourse STRADA Collectivités pour la réalisation d'une fresque dans le cadre du festival 2023 de Street art et à signer tous les documents s'y rapportant.

## DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR votant contre,

AUTORISE Monsieur le Maire à déposer une candidature auprès de l'ADAGP dans le cadre de la Bourse STRADA Collectivités pour la réalisation d'une fresque dans le cadre du festival 2023 de Street art et à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

*La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.*